

Riviera Yachting Network Laurent Falaize, président : « Le nautisme français est en danger » !

Le président de Riviera Yachting Network est un chef d'entreprise en colère. Il peste, comme tous les acteurs de la filière du nautisme, contre les nouvelles obligations imposées par l'État et l'Union Européenne.

En cause : une concurrence déloyale qui s'installe entre les pays européens et principalement entre la France, l'Italie et l'Espagne, ces deux derniers pays ayant une approche beaucoup plus souple de la réglementation européenne ! Ainsi, Laurent Falaize a reçu Francis Vallat, le président de l'European Network of Maritime Clusters (ENMC), pour lui faire part des témoignages de Denis Pellegrino, directeur d'IMS 700 et 400 de Philippe Falaize, dirigeant emblématique de FIOUL 83, le leader distributeur du gas-oil maritime en PACA et du capitaine Brenden, commandant le yacht OKKO. Laurent Falaize a rappelé le lourd contexte de ce dossier : « Nous disposons d'un moratoire de 3 ans pour trouver une solution et répondre aux doléances de la Commission Européenne à propos de la refonte du contrat de location de

yacht. Côté français, nous avons travaillé sur un contrat qui répond aux exigences de l'Europe. Il s'agit d'un contrat de croisière qui s'assimile à un transport de passagers, assurant cette activité avec un équipage, une assurance et un navire ».

DIVERGENCE AVEC L'EUROPE

Pour être sûr de leur fait, les professionnels ont travaillé avec un cabinet parisien spécialisé de grande renommée. « Pour nous, ce contrat de croisière est dans la légalité, permettant de bénéficier du gas-oil détaxé et de l'exonération de la TVA pour les contrats de transport ».

Mais, l'Europe le voit d'un autre œil ! Car, les anglo-saxons ont également planché sur un contrat qui fera référence dans la filière quand il sera validé mais qui vient en contradiction avec le contrat français. Résultat : face à cette incertitude juridique, les armateurs préfèrent faire le plein de gas-oil en Italie ou en Espagne, créant

par la même un énorme préjudice commercial à une entreprise telle que FIOUL 83. « Nous ne faisons plus d'avitaillement depuis novembre 2016. L'incidence pour notre activité, c'est une chute de 88 % des volumes vendus », constate, amèrement, Philippe Falaize dont l'entreprise réalisait environ 3 000 avitaillements en gas-oil chaque année.

Et, pour compliquer la donne économique, voilà que les derniers décrets d'application de 2017, portant sur les charges sociales des équipages font fuir les navires vers l'Italie, comme va le faire le yacht OKKO ! Ce navire qui employait un équipage qui résidait en France dépensait plus de 1,7 millions d'euros par an !

DÉTAXE DU GAS-OIL SUPPRIMÉE

Enfin, Denis Pellegrino a pointé les tensions autour du refit, la remise à l'état des yachts. Une concurrence déloyale sans une harmonisation fiscale européenne : « Le plan d'eau français ne donne plus droit à la détaxe du gas-oil, la règle européenne a seulement été mise en place en France. Les italiens n'appliquent pas la règle, ils récupèrent nos bateaux, car ils acceptent

encore les anciens contrats, en facturant un carburant marin à moitié prix » !

Denis Pellegrino y voit un danger collatéral : « La conséquence, très rapidement, le refit sera également confié aux chantiers navals italiens ».

La difficulté, c'est qu'en France, le yachting est considéré comme une activité de plaisir et non commerciale. Au nom de cette concurrence déloyale, le cluster maritime français et la FIN pourraient-ils demander un nouveau moratoire accordant une suspension de l'application de la règle européenne ? •

Gilles CARVOYEUR

A.G. DE RIVIERA YACHTING NETWORK

Ces dossiers seront certainement évoqués avec les acteurs de la filière lors de l'assemblée générale de Riviera Yachting Network le 22 juin à partir de 18 heures (IMS à Saint-Mandrier-sur-Mer). L'après -midi (14 heures à 18 heures), des ateliers réuniront les donneurs d'ordres et les sous-traitants pour un moment de cohésion.

Signature charte de soutien au commerce de proximité « Consommez local, consommez artisanal » !

Les élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat ont sollicité l'ensemble des maires du département pour leur proposer de signer une Charte de soutien à l'économie de proximité.

Ainsi, la commune d'Ollioules a répondu favorablement à cette invitation à adopter une politique affirmée en faveur des entreprises artisanales situées sur sa commune et de valorisation du « *Consommez local, consommez artisanal* » auprès de ses habitants. Ainsi le 6 juin, Roland Rolfo, Président de la Délégation Var de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Robert Beneventi, maire d'Ollioules,

ont participé à la signature de la Charte de soutien à l'activité économique de proximité, en présence des entreprises artisanales, partenaires économiques et élus du territoire et de Philippe Vitel, député du Var.

QUATRE PRIORITES

Cet engagement porte sur quatre priorités : faciliter la promotion des savoir-faire artisanaux locaux auprès des consommateurs et diffuser le label « *Consommez local, consommez artisanal* » pour la valorisation des produits locaux, maintenir et renforcer l'activité artisanale sur le territoire de la commune, permettre le renouvellement des entreprises artisanales en encourageant la reprise d'entreprise, soutenir la politique volontariste de la Chambre de métiers et de l'artisanat au travers de son offre de services qui repose notamment sur l'accompagnement et le suivi des porteurs de projet et des artisans installés qui souhaitent développer leur activité. Pour Robert Beneventi : « *Aujourd'hui, l'économie de proximité regroupe majoritairement des entreprises artisanales et commerciales, des*

structures de l'économie sociale et solidaire et des PME/TPE à ancrage local. L'économie de proximité est au cœur de la vie quotidienne. Chacun d'entre nous est en contact avec elle chaque jour : les commerces, les artisans...

Elle joue un grand rôle dans la dynamique de création d'emplois. D'autant plus qu'elle correspond à des activités peu ou pas délocalisables et concerne les besoins concrets des habitants.

Ainsi, la ville est engagée, depuis près de 30 ans, dans une politique active en faveur des métiers d'art. Membre du réseau « *Ville et*

Métiers d'Art » depuis 1990, la commune encourage, le développement et l'installation des métiers d'art au cœur de la cité.

Un constat partagé par Roland Rolfo : « *Ollioules est très impliquée auprès de ses commerçants.*

C'est un moment important qui va compter pour l'économie de proximité. Ollioules compte 475 artisans et organise chaque année la Journée Européenne des Métiers d'Arts. Pour la ville, les artisans sont un véritable pilier, indispensables à l'avenir de la commune. » • Gilles CARVOYEUR

